

COMPTE-RENDU DE L'INTERSYNDICALE DU 23 OCTOBRE 2007

A la demande de l'intersyndicale, une réunion a été organisée mardi 23 octobre 2007, rassemblant d'un côté les 5 organisations syndicales de la DNSCE (CFTC, CGT, FO, SNCD, Solidaires), de l'autre le Directeur.

En préalable, nous avons exprimé notre volonté de demande d'informations sur plusieurs thèmes, constatant un certain nombre d'évolutions au sein de la DNSCE alors que nous n'étions pas informés.

I) LA VIDEO-SURVEILLANCE

à la demande d'explications sur le nouveau système mis en place, D.Dure commence par s'étonner de la demande (à quel titre ?). Il finit néanmoins par répondre sur le fond :

- l'installation d'un nouveau système était nécessaire, l'ancien étant devenu obsolète ;
- deux nouvelles caméras ont été installées (l'une sur le quai pour surveiller les camions, l'autre placé à la sortie du sas, permettant de visualiser les départs et les entrées au niveau de la Mutuelle) ;
- les caméras au sein de la salle d'exploitation fonctionnent en permanence, mais les visages ne sont pas reconnaissables. Cela est dû à des nécessités de sécurité pour garantir la possibilité d'intervention rapide en cas de dégagement de CO2 ;
- il n'est pas envisagé d'installer d'autres caméras ailleurs ;
- tout est enregistré, mais il ne voit pas l'intérêt de conserver ces enregistrements au-delà de 24h ;
- le système a été déclaré à la CNIL.

Nous lui avons répondu que nous étions en désaccord complet avec le fait de filmer les agents dans la salle d'exploitation pendant les heures de service, la sécurité étant déjà garantie par l'existence de dispositifs d'alerte (buses sonores et visuelles, détection incendie). Sur la conservation des données filmées, il pensait qu'elles l'étaient pendant 24h, alors que nos informations parlent de 3 à 4 semaines (rien n'est précis), mais D. Dure n'exclut pas, si on le lui demande, de ne pas enregistrer du tout. Il ne sait pas qui est l'administrateur du système, habilité à visionner les enregistrements (il pense que ce pourrait être l'ACMO ou les TSI. Il refuse de revenir à l'ancien système, dans lequel la salle d'exploitation n'était sous surveillance vidéo que la nuit. Nous en prenons acte.

II) LES TRAVAUX

Le parking en construction comprendra 15 à 16 places et 2 places handicapés.

La niche sera terminée dans le courant du mois de novembre.

L'installation d'un système WIFI n'a pas fait l'objet d'étude d'impact sur la santé des agents, mais d'après D. Dure, de telles études n'existent pas. Idem pour les lampes basse tension.

Le fait d'installer un système basé sur le CPL à la place du WIFI n'est techniquement pas possible à la DNSCE, l'alimentation étant triphasée.

D.Dure nous a confirmé que le budget de la DNSCE était amplement suffisant pour financer l'ensemble de ces travaux, un certain nombre d'économies étant réalisée sur différents postes (France Telecom, certaines licences...).

III) LES PERSONNELS

A notre demande de savoir où seront affectés les agents mutés à la DNSCE, D.Dure répond qu'en ce qui concerne les agents de catégorie A, il lancera une enquête interne après la tenue du CTPL. Pour les B administratifs, il considère qu'ils seront affectés au pôle statistique, avec une réserve pour pallier le départ à la retraite d'un agent des BP en mars 2008.

La surprise est venue de l'annonce par le DR de la fermeture du CSD de Toulouse, fermeture programmée pour le 1er janvier 2008. Les dactylocodeuses conserveraient la prime TAI, mais avec un effet dégressif, à chaque changement d'échelon. Il nous paraît pour le moins extrêmement maladroit de fournir une telle information, quasiment à la sauvette (nous avons demandé à le rencontrer la veille) ; du coup, D. Dure rencontre le CSD le 24 octobre à 14h.

En ce qui concerne les personnels contractuels, nous avons demandé quel serait leur sort à l'issue de deux contrats de 3 ans. D. Dure a été extrêmement clair : leur contrat ne sera pas transformé en CDI, ils devront soit passer les concours pour intégrer la fonction publique, soit chercher un emploi ailleurs. Il a accepté que les préparations aux concours organisées localement soient ouvertes à ces agents. Nous approuvons cette position.

IV) LA SURVEILLANCE

On fait remarquer qu'il devient de plus en plus fréquent qu'un seul agent soit en poste à la brigade. D. Dure en convient et explique qu'il recherche des solutions pour remédier à ce problème.

Enfin, le CTPL se tiendra sans doute dans la première semaine de décembre.